

CORSICA SOLE

Cerfa n°14734 *04

**Annexe complémentaire :
Diagnostic patrimonial et paysager**

Contact : Tom Lassalle
Mail : sol-continent@corsicasole.com

 **CORSICA SOLE**

CORSICA SOLE
Village
20 251 Pancherraccia

Table des matières

1	Analyse paysagère du site	3
1.1	Définitions des aires d'études.....	3
1.2	Le périmètre rapproché	3
1.3	Le périmètre éloigné	4
2	Patrimoine culturel	6
2.1	Sites classés et inscrits	6
2.2	Monuments historiques.....	6
2.3	Sites archéologiques.....	6
3.	Conclusions sur l'intérêt et la sensibilité paysagère et patrimonial du site	7

1 Analyse paysagère du site

1.1 Définitions des aires d'études

L'analyse paysagère s'articule autour d'un double regard, distinguant l'environnement direct du projet de son insertion dans le grand paysage :

- Une zone rapprochée de l'emprise maîtrisée ou périmètre immédiat ;
- Une zone éloignée.

La zone rapprochée correspond à l'aire d'étude, périmètre élargi comprenant l'emprise du projet et les milieux attenants, instituée dans le souci de la prise en compte des axes de visibilité et de fonctionnement des sites.

La zone éloignée est également concernée par l'analyse paysagère et permet de prendre en compte le paysage éloigné.

Ce projet d'ombrières photovoltaïque, localisé sur la commune de Marmande, se situe sur une parcelle bordée par une route peu fréquentée d'un côté et une zone mixte entre bois et cultures agricoles. 4 habitations sont recensées aux abords du projet sur les parcelles voisines à celle du projet et ces dernières sont cachées par des haies arbustives.

La position de la zone d'implantation des panneaux confère ainsi à ce projet un avantage considérable au niveau paysager car il n'engendre que très peu d'enjeu de covisibilité.

1.2 Le périmètre rapproché

- 1. Occupation des sols et typologie du paysage :** Le site d'implantation s'insère dans un paysage rural mixte, structuré par deux grandes ambiances qui conditionnent son intégration :
 - **À l'Ouest et au Nord-Ouest :** Le projet s'appuie directement contre un massif boisé dense. Cette lisière forestière constitue une limite physique franche et forme une toile de fond qui encadre le projet.
 - **À l'Est, au Nord-Est et au Sud :** Le paysage s'ouvre sur un espace à vocation agricole, caractérisé par une alternance de parcelles de grandes cultures (terres ouvertes) et de cultures pérennes (vergers / noisettes).
- 2. Infrastructures et axes de circulation :** Le périmètre est traversé et structuré par un axe routier de desserte locale orienté Nord-Sud. Cette voie longe directement la limite Nord du projet.
- 3. Sensibilités visuelles et enjeux de covisibilité :** À l'échelle du périmètre rapproché, le site bénéficie d'une forte protection visuelle à l'EST et au Nord grâce à la présence de résineux et à un léger surplomb par rapport à la route, créant un écran naturel totalement opaque. À l'Ouest et au Sud, le projet s'insère dans un paysage agricole et boisé.

Si le secteur ne comporte aucune zone résidentielle dense, on note toutefois la présence de l'axe routier mentionné et de quelques habitations isolées (notamment les propriétés 1,2 et 3, de l'autre côté (4 l'ancienne ferme de l'ancien propriétaire du terrain). En dehors de ces quelques récepteurs ponctuels (voisinage direct) et des usagers de la route, les enjeux de covisibilité depuis les parcelles voisines restent limités et concerneront principalement les riverains proches. De ce fait, et comme visible ci-dessous Corsica sole mettra en place la plantation de haies qui permettront de diminuer l'impact visuel de la centrale sur le voisinage.

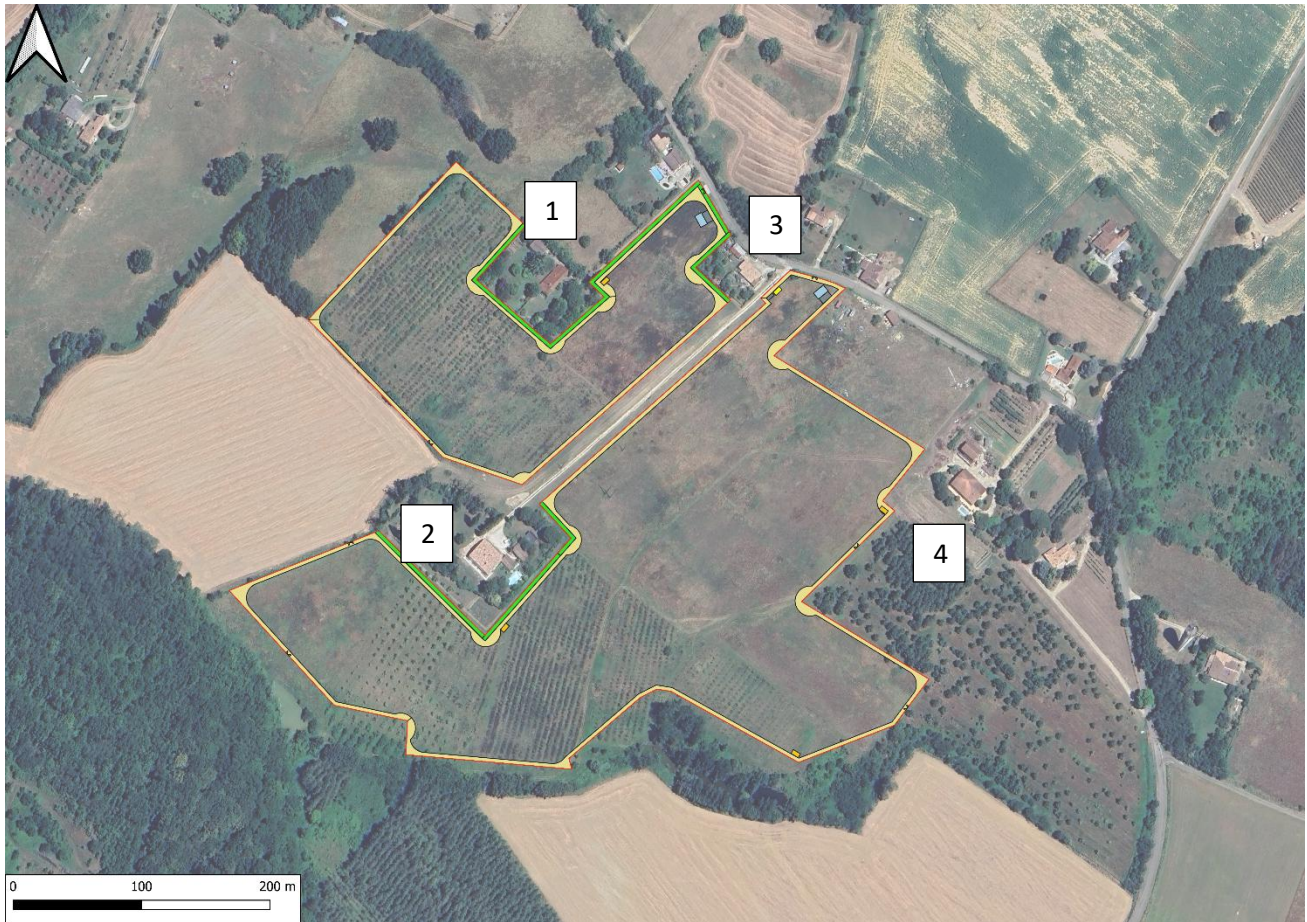


Figure 1 : Périmètre rapproché de la zone d'implantation du projet

1.3 Le périmètre éloigné

À l'échelle du paysage lointain, le territoire se caractérise par une mosaïque rurale équilibrée. On observe une forte mixité entre :

- **Des espaces boisés majeurs** : Le projet est entouré à distance par de vastes massifs forestiers (notamment un très grand bloc boisé visible au Sud-Est, ainsi que des boisements continus à l'Ouest et au Nord).
- **Une agriculture diversifiée** : Le tissu agricole alterne entre de grandes parcelles ouvertes (cultures céréalières ou terres labourées) et des trames plus fermées et régulières (vergers, cultures pérennes) ou encore quelques prairies de pâture ou fauche.

De manière générale ce territoire est dynamisé par l'agriculture céréalière.

2. Un habitat diffus et l'absence de pôle urbain : L'organisation humaine sur ce périmètre étendu reste très éparse. L'image confirme :

- **L'absence d'agglomération** : Aucun bourg, centre-village ou lotissement dense n'est présent dans ce rayon d'étude.
- **Un mitage rural traditionnel** : L'habitat est exclusivement constitué de d'habitations isolées et de quelques fermes individuelles éparpillées, reliées par un réseau de routes départementales ou communales secondaires.

-

4. Un bassin visuel restreint et des covisibilités lointaines quasi nulles

- **Le rôle d'écran des grands boisements** : Les vastes ensembles forestiers qui ceinturent le secteur (particulièrement au Sud-Ouest à l'Est et au Nord) agissent comme d'épais écrans visuels. Ils ferment le paysage et bloquent les perspectives lointaines.
- **La pente qui agit comme barrière naturelle étant donné que le territoire est vallonné.**



Figure 2 : Périmètre éloigné de la zone d'implantation du projet

Conclusion sur l'impact paysager lointain : En raison de cette configuration en mosaïque où la forêt structure fortement les horizons, **le projet ne sera pas perceptible depuis le périmètre éloigné**. Il n'y a pas d'enjeu de covisibilité avec des points de vue majeurs, des routes à fort trafic ou des zones touristiques à cette échelle. L'impact paysager du projet reste donc confiné à son environnement très immédiat (comme nous l'avons vu dans la première analyse).

Ainsi, la parcelle concernée par le projet est visible depuis les zones rapprochées évoquées précédemment et la covisibilité est considérée comme faible au niveau du périmètre éloigné (voir annexe 4).

Sur le plan paysager, la parcelle de projet s'inscrit dans un **contexte agricole ouvert**, structuré par des cultures, des haies bocagères ponctuelles et des boisements plus denses situés principalement à l'est et au sud du site. La parcelle projet (figurée en rouge sur la carte) est **enclavée entre des espaces agricoles** et bordée par des éléments végétalisés qui participent à la **limitation des vues lointaines**.

La présence de **plusieurs habitations à proximité**, identifiées sur la carte numéro 1, a été prise en compte dans l'analyse des covisibilités. Les habitations les plus proches sont séparées du site par des **parcelles agricole**

intercalaires, des haies existantes et, localement, par des ruptures de pente et des boisements, limitant ainsi les perceptions directes du projet.

De ce fait, la parcelle projet **est p directement visible depuis les zones d'habitations prédéfinies auparavant et seront prises en compte lors de la réalisation du projet. Des lors, une fois les haies d'un certaine taille la centrale se serait visible** de manière très ponctuelle et partielle.

A noter que des arbres cachent déjà les parcelles projet.

Les perceptions potentielles du projet concernent principalement :

- Les **parcelles agricoles voisines**, dans un paysage déjà façonné par les pratiques agricoles,
- Les habitations à proximité,

Par ailleurs, la proximité d'un vaste ensemble boisé à l'Ouest du site contribue à **fermer le paysage** et à réduire les covisibilités à moyenne et longue distance. L'implantation du projet a été définie de manière à **éviter les points hauts et les lisières sensibles**, et à s'insérer dans la continuité du parcellaire agricole existant.

Ainsi, bien que le projet puisse entraîner une **évolution ponctuelle des perceptions paysagères** depuis certains points de vue proches, son impact reste **contenu et modéré**, compte tenu :

- De la prise en compte de potentielles visibilités depuis les habitations par la mise en place de haies,
- De l'intégration dans un paysage agricole fonctionnel,
- Et de la présence d'éléments végétaux existants assurant une transition visuelle.

2 Patrimoine culturel

2.1 Sites classés et inscrits

Sur la commune de Marmande, aucun site classé n'a été recensé.

Sur la commune de Marmande , aucun site inscrit n'a été recensé

2.2 Monuments historiques

Aucun monument historique n'est recensé sur l'aire d'étude. A noter que 3 monuments sont présents dans le centre de Marmande.

2.3 Sites archéologiques

(Source : www.atlas.patrimoine.culture.fr)

En l'état actuel de ses connaissances, le Service Régional de l'Archéologie n'a recensé aucun site de protection archéologique dans la zone d'étude.

3. Conclusions sur l'intérêt et la sensibilité paysagère et patrimonial du site

Le projet se situe dans un secteur peu urbanisé, ce qui le rend visible uniquement depuis les habitations voisines et les quelques parcelles agricoles au niveau du périmètre rapproché. Les boisements présents autour de la zone rendent nulle la covisibilité de la parcelle. Ces mêmes caractéristiques réduisent la visibilité de la parcelle d'implantation du projet depuis un périmètre plus large.

THEMATIQUE		CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	ENJEUX ASSOCIES
Paysage		Périmètre rapproché : covisibilité avec les parcelles agricoles voisines et quelques habitations dépendantes de la végétation	Enjeu modéré
		Périmètre éloigné : covisibilité limitée	Enjeu nul
Patrimoine culturel et archéologique	Sites classés et inscrits	Aucun site classé ni site inscrit n'est recensé sur l'aire d'étude.	Pas d'enjeu particulier
	Monuments historiques	Aucun monument historique n'est recensé sur l'aire d'étude.	
	Sites archéologiques	Aucun site archéologique n'est recensé sur l'aire d'étude.	

Figure 5 : Tableau de synthèse des enjeux paysagers et culturels